



#12



GARANCE

Repères

LETTRE D'INFORMATION ANNUELLE 2022 AUX ADHÉRENTS

ACTUALITÉS 2
PRODUITS ET SERVICES 4
GROUPE 6
ÉVÉNEMENTS 8

ÉDITO

SE TRANSFORMER POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Alors que 2021 s'est achevée sous le signe de la reprise d'activité, GARANCE n'a jamais cessé d'accompagner l'ensemble de ses adhérents face à l'éclosion de leurs nouveaux besoins et projets. La mutuelle a su rester fidèle à son esprit entrepreneurial et à ses valeurs d'engagement, de solidarité et de responsabilité tout en menant à bien l'ensemble de ses projets structurants. Constituée par et pour ses clients, GARANCE est devenue un Groupe qui se diversifie et se développe. C'est grâce à sa solidité financière et son ambition forte que GARANCE a pu continuer d'innover au service de tous ses publics. Avec une augmentation record de 25 % du chiffre d'affaires et une place de leader dans les classements des taux de rendement sur les fonds en euros, la mutuelle consolide et confirme sa position sur le marché de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance. Cette année a été ponctuée par le succès du lancement de GARANCE Smart Life, affirmant de manière concrète sa proposition de valeur : « l'épargne qui change la vie ». GARANCE continue de se réinventer jour après jour autour d'une ambition forte : exprimer notre performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne responsable et d'accompagnement à chacun de nos clients indépendants, particuliers et entreprises. ●

SERGE CROUIN,
PRÉSIDENT DE GARANCE

GARANCE À VOS CÔTÉS VERS UNE FILIALE DE SERVICES TOUJOURS PLUS INNOVANTS

Lancé en 2020 pour permettre aux entrepreneurs et acteurs de l'économie de proximité, adhérents historiques de GARANCE, de s'y retrouver parmi les mesures d'accompagnement et d'aides du gouvernement durant la crise sanitaire, le site www.garance-à-vos-côtés.fr a été refondu fin 2021 afin d'apporter des réponses concrètes par thématique et développer de nouveaux services à destination des professionnels de l'économie de proximité et des particuliers.

Consciente du besoin d'assistance juridique et opérationnelle nécessaire aux entrepreneurs de proximité, GARANCE a lancé une nouvelle version du site, offrant un contenu juridique, économique et de conseil à travers des ressources variées et engageantes (formats vidéo, articles, podcasts, etc.).

Avec une volonté d'enrichir sa proposition de valeur, GARANCE à vos côtés propose désormais en complément des éclairages sur le changement de vie professionnelle, des conseils sur le développement de son activité ou encore des réponses à tous vos besoins de protection (préparer sa retraite, financer son entreprise, la recherche de nouveaux clients pour développer son activité, etc.).

Nouveauté 2022 : un parcours dédié à la transmission d'activité, matérialisé par un espace sécurisé qui met en relation, accompagne et sécurise les échanges des cédants et repreneurs d'entreprises.

Par cette offre de services innovants au service des professionnels et particuliers, GARANCE incarne pleinement sa raison d'être : **Être le partenaire de l'économie de proximité. Solidaire. Engagé. Responsable.**



EN SYNTHÈSE

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 RENOUVELÉE



Temps fort de la vie démocratique de votre mutuelle, l'Assemblée Générale de GARANCE s'est tenue le 19 mai 2022 à Paris. Elle a été marquée par la validation de belles réussites collectives, illustrant l'engagement de chacun, notre capacité à œuvrer ensemble et à porter le projet stratégique de la mutuelle !

Les délégués ont pu échanger sur l'avancée et les prochaines étapes du plan AVENIR 2025, approuver les comptes de l'exercice 2021 et se prononcer sur les différentes résolutions proposées par le Conseil

54 %
de femmes
au Conseil
d'administration

d'administration. Année d'élection, l'Assemblée Générale, instance clé de notre gouvernance mutualiste, a été renouvelée par moitié, avec des élus qui s'engagent pour un mandat de six ans. Ce sont au total 192 délégués qui portent quotidiennement votre voix et dont la mission est de valider les orientations stratégiques de la mutuelle.

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À cette occasion, un nouveau Conseil d'administration a été élu pour continuer à porter la stratégie de GARANCE aux côtés de son équipe dirigeante, qui œuvre collectivement dans la confiance et

la transparence pour faire de la mutuelle le partenaire de l'économie de proximité.

Cette nouvelle Assemblée Générale s'est également prononcée favorablement sur un sujet décisif, au cœur de notre stratégie de sécurisation et transformation : le projet de Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) « GARANCE Retraite », en donnant son accord pour que la Direction Générale dépose une demande d'agrément auprès de l'autorité prudentielle, l'ACPR.

Retrouvez la nouvelle composition du Conseil d'administration de GARANCE sur notre site corporate www.corporate.garance-mutuelle.fr

“

Entouré d'un Conseil d'administration rajeuni, féminisé et représentatif de notre portefeuille d'adhérents, nos instances de gouvernance politiques et opérationnelles sont alignées pour poursuivre et accélérer le déploiement de notre ambitieuse stratégie, dans le respect des intérêts et des besoins de ceux que nous représentons et accompagnons.”

Serge CROUIN,
Président du Conseil d'administration.



“

Cette confiance renouvelée de notre Assemblée Générale illustre notre capacité à nous transformer collectivement pour accélérer notre développement et préparer l'avenir, au service des projets de nos adhérents.”

Virginie HAUSWALD,
Directrice Générale



Noël MARCHAND,
Délégué GARANCE
(Bretagne - Pays de Loire)

« Je retiens de mon expérience d'élu deux grands enseignements. Tout d'abord, la gouvernance mutualiste qui constitue un système démocratique au sein duquel l'adhérent est représenté. Il a la parole et peut demander des comptes à la direction de l'entreprise. C'est selon moi un modèle vertueux. Le second point porte sur le rôle de l'administrateur. Il est appelé à prendre position sur des sujets parfois complexes qui peuvent être économiques, financiers ou réglementaires. GARANCE a mis en place à leur attention un plan de formation obligatoire. »



Scannez ce QR code et découvrez l'intégralité du témoignage.

LES RÉOLUTIONS VOTÉES

Lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022, vos délégués se sont prononcés sur plusieurs sujets et diverses décisions ont été votées. Les changements apportés répondent à des obligations réglementaires ou à des besoins d'amélioration des produits et services, toujours dans l'intérêt des clients.

L'Assemblée Générale s'est prononcée favorablement sur un sujet décisif, au cœur de notre stratégie de sécurisation et transformation : le projet FRPS « GARANCE Retraite », en donnant son accord pour que la Direction Générale de GARANCE dépose une demande d'agrément auprès de l'autorité prudentielle, l'ACPR.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT GARANCE ÉPARGNE

Afin de simplifier la rédaction pour l'adhérent et de gagner en souplesse pour la mutuelle, plusieurs articles du règlement GARANCE Épargne ont été modifiés :

- L'article 2.3 du règlement pour tenir compte de l'absence de souscription en ligne ;
- Le tableau à l'article 2.6.1 relatif au changement de dénomination du support « GARANCE Sélection Tactique » en « GARANCE Équilibre durable et solidaire » pour faire ressortir l'objectif de placement ;
- L'article 2.6.2 pour simplifier la grille d'unités de compte et intégrer l'évolution du « profil investisseur » après la souscription, en cours de contrat et pour le rééquilibrage de l'épargne ;
- L'article 3.3 pour préciser le dispositif de participation des assurés aux excédents pour une meilleure compréhension des adhérents ;
- L'article 3.5 pour permettre un rachat autrement qu'au prorata des montants investis et pour l'essentiel par choix de l'adhérent dans l'outil GARANCE Smart Life.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, GARANCE a fait le choix de relancer la distribution de sa gamme auprès des courtiers et conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI). À cet effet, la mutuelle a décidé de la création d'un produit d'assurance-vie sur le modèle du contrat GARANCE Épargne existant, accessible via GARANCE Smart Life.

Afin de doter le groupe GARANCE d'un corpus de règles exigeant, de transparence, d'éthique et de performance institutionnelle, l'Assemblée Générale a voté l'adoption d'une charte de gouvernance opposable à toutes ses structures et à toutes ses parties prenantes afin que nos valeurs soient protégées par des règles claires et conformes.

MODIFICATION DES STATUTS DE GARANCE

- Les articles 21 et 38 relatifs à la politique indemnitaire des administrateurs ;
- L'article 5 relatif à la précision de la définition des membres participants ;
- L'article 15 relatif au respect effectif des limites d'âge et représentation de tous les intérêts au sein des instances.

L'intégralité de ces modifications est disponible sur notre site www.garance-mutuelle.fr

TROIS QUESTIONS À



Florent COMBES, Directeur Risques et Investissements

QU'EST-CE QU'UN FRPS ?

Le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire) est un outil juridique dédié à l'épargne retraite qui permet de s'inscrire dans une réglementation adaptée à l'activité de retraite supplémentaire. La mise en place du FRPS passe par la constitution d'une filiale sous la forme d'une société anonyme : GARANCE Retraite.

A QUOI SERT LE FRPS ? QUELS-SONT LES BÉNÉFICES ?

La mise en place d'un FRPS chez GARANCE permettra un cadre réglementaire plus adapté à l'horizon long, nécessaire pour la gestion actif-passif des contrats de retraite que Solvabilité 2.

Ses bénéficiaires :

- Une meilleure compétitivité des produits ;
- La sécurisation de nos activités retraite ;
- Une garantie durable de la robustesse de GARANCE ;
- La promesse d'une meilleure transparence sur la gestion à nos épargnants.

POURQUOI GARANCE SOUHAITE SE Doter D'UN FRPS ?

Dans la continuité de notre stratégie, il s'agit de nous adapter aux attentes de nos adhérents et d'optimiser le pilotage financier et prudentiel.

L'inscription de notre activité de retraite supplémentaire dans le FRPS représente une opportunité pour nos adhérents.

Il permettra une allocation plus opportuniste des placements. Le FRPS constitue donc un nouvel outil pour porter une offre complète de services, d'épargne et d'assurance.

Le FRPS sera une entité du groupe GARANCE dont le principe de fonctionnement est d'être uni, agile et ouvert au travers un pilotage coordonné par GARANCE.

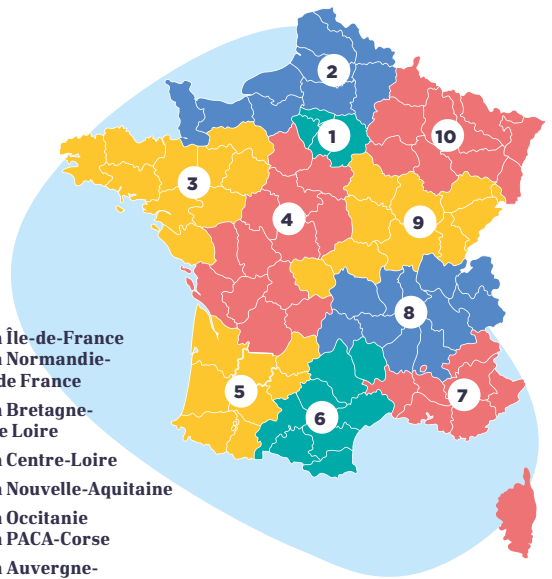
EN PERSPECTIVE

**UNE STRATÉGIE
AU SERVICE DE NOS CLIENTS**

Depuis toujours, GARANCE œuvre pour évoluer au plus près des besoins de ses clients et leur fournir une expérience client optimale et personnalisée.

Avec des produits et services innovants et adaptés, la mutuelle témoigne de sa volonté d'accompagner ses adhérents en adéquation avec leur profil. Les conseillers se positionnent en vrais partenaires et suivent leurs clients tout au long de la vie de leur contrat et de leurs projets grâce à un suivi en temps réel et une symétrie d'information.

Pour être au plus près de ses publics et de leurs préoccupations, GARANCE peut également s'appuyer sur son propre réseau de conseillers mutualistes. Ils assurent au quotidien une couverture optimale du territoire et allant directement à la rencontre des adhérents pour répondre à leurs besoins.



- 1• Région Île-de-France
- 2• Région Normandie-Hauts de France
- 3• Région Bretagne-Pays de Loire
- 4• Région Centre-Loire
- 5• Région Nouvelle-Aquitaine
- 6• Région Occitanie
- 7• Région PACA-Corse
- 8• Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 9• Région Bourgogne-Franche-Comté
- 10• Région Grand Est

Une représentativité
**TERRITORIALE
AU PLUS PRÈS**
de nos clients.

**DES PRODUITS
ET SOLUTIONS
SOLIDES**

**GARANCE EPARGNE :
UN CONTRAT RECONNU
ET TOUJOURS AUSSI
PERFORMANT !**

Contrat d'assurance-vie multisupport constitué d'un fonds en euros et de 18 unités de compte, notre contrat GARANCE Épargne affiche depuis sa commercialisation un des meilleurs taux du marché.

Cette année à nouveau, GARANCE maintient sa stabilité et réaffirme sa solidité financière avec un taux de rendement net inchangé de 2,75 % pour son contrat GARANCE Épargne en 2021.

Le contrat GARANCE Épargne permet également de bénéficier de la solution GARANCE Smart Life, nouvelle plateforme de gestion qui change l'assurance-vie en pilotant l'épargne investie par projets de vie.

**Distinctions obtenues
par GARANCE Épargne**



1 Oscar de l'Assurance-vie, de la Retraite et de la Prévoyance (Oscar du meilleur contrat d'assurance vie dont l'encours est inférieur à 1 milliard d'euros) en 2021 et 2022 ⁽¹⁾



Victoire d'Or de l'assurance-vie Le Particulier en 2021 (pour son fonds en euros accessible sans contrainte)



Victoire d'Argent de l'assurance-vie Le Particulier en 2021 ⁽⁴⁾ (dans la catégorie contrat multisupport grand public)



Prix spécial de l'innovation lors des Trophées d'Or du Revenu en 2021 ⁽²⁾



Grands Prix « Assurance-vie 2022 » de Mieux Vivre Votre Argent (Mention Très Bien dans la catégorie « Fonds euros » et Mention Bien dans la catégorie « Multi-supports ») ⁽⁵⁾



Label d'Excellence décerné par les experts indépendants des Dossiers de l'Épargne en 2021 et 2022 ⁽³⁾

Mentions légales : (1) Décernés par un jury d'experts, composé de personnalités reconnues dans le monde de l'assurance et de journalistes de la rédaction de Gestion de Fortune, les Oscars récompensent chaque année, sous le contrôle d'un actuaire-conseil, les meilleurs contrats d'assurance-vie, de retraite et de prévoyance dans 24 catégories. (2) Chaque année depuis 1978, Le Revenu récompense les meilleurs contrats d'assurance vie du marché. (3) Label octroyé par l'équipe d'experts des Dossiers de l'Épargne (société privée indépendante). L'analyse est réalisée dans l'intérêt du consommateur, elle produit une comparaison et une notation selon une méthodologie bien établie. Valable pour l'année 2021. (4) Depuis 7 ans, la rédaction du Particulier distingue les meilleurs contrats d'assurance-vie du marché. (5) Chaque année, Mieux Vivre Votre Argent passe en revue tous les contrats d'assurance-vie.



TOUT SAVOIR SUR LES UNITÉS DE COMPTE

Composé d'un fonds en euros et de 18 unités de compte, le contrat d'assurance-vie multisupport GARANCE Épargne permet un investissement adapté à tous les projets de vie.

Souvent présentées comme le pendant risqué du fonds en euros garanti, les unités de compte, ou UC, peuvent pourtant se révéler être des placements dynamiques et plus rentables sur le long terme, qui s'adaptent à chaque profil de risque et peuvent aussi répondre à une quête de sens dans ses investissements.

LES UNITÉS DE COMPTE, C'EST QUOI ?

Les unités de compte sont des supports d'investissement en actifs financiers proposés dans le cadre d'une assurance-vie ou d'une épargne retraite. Contrairement au fonds en euros, les UC ne sont pas libellées en euros mais en parts : l'argent investi détermine le nombre de parts que vous détenez. La valeur de chaque part varie dans le temps, selon les marchés financiers.

POURQUOI INVESTIR DANS LES UNITÉS DE COMPTE ?

Avec un rendement en espérance à terme supérieur à celui du fonds en euros, les UC permettent également de diversifier ses investissements, de placer son argent à long terme et d'alléger ses frais.

Dans une optique de diversification du portefeuille d'investissement, GARANCE propose différentes unités de compte qui permettent d'investir notamment dans :

- Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), piliers de l'investissement responsable et du développement durable ;

- Le label ISR (Investissement Socialement Responsable), qui contribue à une économie plus durable et qui est attribué à la suite d'un processus strict de labellisation ;
- Les OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier), qui permettent d'investir principalement dans l'immobilier.

Le niveau de risque de l'unité de compte se traduit par l'indicateur SRRRI qui varie de 1 à 7, preuve qu'il existe des supports pour tous, que l'on soit attiré au risque ou prudent.

COMMENT INVESTIR DANS LES UNITÉS DE COMPTE ?

Afin de rentabiliser les investissements en UC, il vaut mieux miser sur le moyen ou le long terme. La tendance des marchés étant globalement à la hausse, jouer sur le long terme permet de compenser les pertes éventuelles qui peuvent être engendrées par la fluctuation des marchés. Il est donc conseillé d'investir progressivement et régulièrement afin d'accompagner la tendance haussière ou baissière des marchés et préserver la performance financière sur le long terme.

En fonction de l'appétence au risque, de l'horizon des projets et de leur nature il existe chez GARANCE 5 profils d'investisseurs : Sécurité, Prudent, Équilibre, Dynamique et Audace.

Les conseillers GARANCE vous aident à sélectionner les classes d'actifs (les actions, les obligations ou les liquidités) et les secteurs (la banque, l'automobile, l'immobilier, etc.) pour trouver les placements qui vous correspondent.

L'ÉPARGNE AU SERVICE DE TOUS VOS PROJETS

À l'heure où les mécanismes de l'épargne peuvent paraître complexes et inaccessibles pour certains, GARANCE a lancé en 2021 GARANCE Smart Life, sa plateforme de pilotage d'épargne intuitive, simple et flexible qui replace les projets de vie au cœur de l'épargne de ses clients.

Grâce à une approche inédite autour des projets de vie, des besoins d'épargne associés et du profil de risque de chacun, GARANCE se positionne en véritable partenaire de ses adhérents en leur permettant d'envisager

En 2021, nos adhérents nous ont fait confiance avec plus de 2 500 projets de vie inscrits sur GARANCE Smart Life.

leurs projets de vie et leurs horizons de réalisation. Financer les études de ses enfants, anticiper un achat immobilier ou encore se

constituer un complément de retraite, avec GARANCE Smart Life vous pouvez calibrer votre effort d'épargne en adéquation avec votre situation et vous êtes guidés pour atteindre vos objectifs. Avec le suivi en temps réel, le client dispose de son autonomie pour réaliser ses actes de gestion, tout en bénéficiant de l'expertise de son conseiller.



Charles BESNARD,
Directeur Marketing,
Communication,
Transformation et SI

« Chez GARANCE nous sommes convaincus que l'approche par projets à chaque moment de notre vie constitue un levier pour donner du sens à l'effort d'épargne consenti. Cette approche inédite de GARANCE Smart Life permet d'aborder l'épargne comme une solution concrète pour des projets qui comptent. En s'appuyant sur la robustesse de notre contrat GARANCE Épargne, la plateforme permet à chacun de créer et gérer plusieurs projets sur des durées différentes, d'adapter plus facilement par projet ses placements en fonction du profil de risque, du rendement souhaité et d'une offre de supports thématiques pour tenir compte des convictions et sensibilités de chacun. »

Retrouvez plus d'informations sur la performance de l'ensemble de nos unités de compte sur notre site www.garance-mutuelle.fr

EN UN MOT

« GARANCE SE RÉINVENTE »

Virginie HAUSWALD

Cette année encore, GARANCE a su prouver qu'elle était une entreprise active et engagée, qui croit aux projets et aux valeurs qu'elle porte.

Cela s'est tout d'abord manifesté par de très bons résultats financiers, avec notamment une augmentation de plus de 25 % de notre chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière pour atteindre plus de 275 M€. 2021 a également été marquée par la réalisation de nombreux projets qui viennent contribuer au développement de notre offre autour d'un seul but : apporter des solutions concrètes et utiles qui répondent aux besoins de l'ensemble de nos adhérents.

C'est ainsi que notre solution GARANCE Smart Life, lancée en septembre dernier, permet à chacun de gérer et piloter son épargne au regard de ses projets de vie et de son profil. Au-delà de l'expérience 100 % digitale proposée par la plateforme, GARANCE continue de réaffirmer sa raison d'être et se positionne en partenaire de sa clientèle : les projets de vie se matérialisent très concrètement, grâce au pilotage et à la mesure de l'épargne qui leur est attribuée.

Nous avons également refondu en fin d'année le site GARANCE-à-vos-côtés.fr, lancé en 2020 pour répondre aux besoins d'accompagnement liés à la crise Covid-19, afin de proposer du contenu pérenne et développer de nouveaux services numériques. La plateforme offre désormais un contenu juridique, économique et de conseil pour accompagner les particuliers et professionnels tout au long de leur parcours.

En 2022, le Groupe GARANCE poursuit sa transformation pour se réinventer autour d'une communauté engagée grâce à nos collaborateurs, nos filiales Indep'AM et inCube, notre Fonds de dotation GARANCE Mécénat et l'ensemble de nos élus.

Serge CROUIN

Si GARANCE continue de prouver sa solidité année après année, c'est notamment grâce à l'engagement de sa communauté au service d'un projet auquel nous croyons tous. Avec huit réunions du Conseil d'administration, un séminaire stratégique et plusieurs groupes de travail en 2021, nos élus ont répondu présents. Composé à plus de 95 % par des travailleurs indépendants, le Conseil d'administration a su se mobiliser pour travailler main dans la main à la réussite de notre projet. Notre réseau de délégués mutualistes élus permet de représenter nos adhérents, de garantir la prise de décisions dans leurs intérêts et de jouer un rôle d'ambassadeur dans les territoires. En 2022, les délégués titulaires et suppléants de plusieurs régions ont été renouvelés, un temps fort pour la gouvernance de la mutuelle.

Ensemble, nous travaillons chaque jour au maintien de notre agilité et de notre indépendance, c'est ce qui nous caractérise et fait notre différence au quotidien.



“
En 2022, le Groupe GARANCE poursuit sa transformation.”

Virginie HAUSWALD,
Directrice Générale

“
Ensemble, nous travaillons chaque jour au maintien de notre agilité et de notre indépendance”

Serge CROUIN,
Président du Conseil d'administration



EN DÉTAIL

DES PERFORMANCES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES EN 2021

PAR XAVIER COURATIER,
DIRECTEUR TECHNIQUE & FINANCE

En 2021, nous avons atteint le cap de 275 M€ de cotisations encaissées, une augmentation record de 25 % par rapport à 2020. Les transferts internes de produits Madelin vers GARANCE Sérénité, notre produit loi PACTE, s'élèvent à 55 M€, soit une progression de + 10 % par rapport à 2020. De plus, la mutuelle occupe encore et toujours la tête des classements des taux de rendement sur ses fonds en euros pour son contrat GARANCE Épargne.

Notre stratégie financière prend en compte les risques économiques et les impératifs de solvabilité. Elle a pour objectif d'encaisser les primes de risque à long terme tout en préservant la capacité à résister aux chocs financiers à court terme et à faire face aux engagements présents et futurs.

L'idée de base est de respecter le principe de la personne prudente, à savoir, n'investir que dans des actifs et instruments présentant des risques que l'on peut identifier, mesurer, contrôler et déclarer de manière adéquate.

Tous les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. En outre, la localisation de ces actifs doit permettre de garantir leur disponibilité.

L'année 2021 a également été favorable du fait de l'orientation à la hausse des taux et d'une bonne performance des actions. Ces éléments ont conforté la capacité de GARANCE à revaloriser les produits d'épargne et de retraite.

Du point de vue des clients, cette revalorisation est attractive. Cependant, on note une poussée de l'inflation et un intérêt renforcé des clients pour les actifs risqués, avec un souci partagé des grands enjeux de durabilité.

Ce besoin de sens est présent au niveau des unités de compte mais concerne aussi la finalité des investissements.

Pour y répondre, GARANCE a poursuivi ses investissements au côté de sa filiale inCube pour proposer une approche d'investissement centrée sur les projets de vie et qui propose plusieurs options notamment pour renforcer la dimension durable : GARANCE Smart Life.

Cette offre s'accompagne d'un élargissement de la gamme d'UC pour couvrir les segments d'actifs les plus pertinents en termes de diversification et de durabilité, notamment la décarbonation, les obligations vertes pour le financement de la transition énergétique ou encore l'impact social à travers un fonds solidaire.



Xavier COURATIER,
Directeur Technique
et Finance

“

Nous avons su consolider nos fondamentaux financiers et confirmer notre place de leader dans la performance de gestion d'actif-passif. Nos investissements se font dans une recherche de maximisation d'un rendement élevé et durable, le moins volatil possible. ”

RATIO DE SOLVABILITÉ DE
226 %

+25%
DE CA
en 2021

22,4 M€
DISTRIBUÉS AUX ADHÉRENTS
en 2021

EN VITESSE



GARANCE ENGAGÉE...

GARANCE Mécénat, le fonds de dotation de la mutuelle, lance un nouvel appel à projets consacré au soutien des entrepreneurs de proximité dans la création d'activités en territoire rural. Il est destiné à soutenir l'action des organismes à but non lucratif, d'intérêt général et/ou exerçant une mission de service public qui se mobilisent pour redynamiser et renforcer l'attractivité des territoires ruraux à travers la création d'entreprises (artisanat, commerce, autres activités indépendantes). Dans ce cadre, et grâce à une dotation totale de 35 000€, GARANCE Mécénat attribuera aux organismes sélectionnés une subvention destinée à permettre la réalisation de leur projet.



GARANCE RESPONSABLE...

Déjà signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2018, GARANCE poursuit sa démarche en faveur d'une finance durable avec la création récente d'un fonds « équilibre, durable et solidaire » (via sa filiale de gestion d'actifs Indep'AM) et par l'adhésion au collectif FAIR. FAIR aspire à une économie qui replace la personne au centre de son développement et agit, en France et à l'international, pour une finance inclusive au service d'un meilleur impact social et environnemental. Son label FINANSOL assure, quant à lui, aux épargnants qu'ils contribuent réellement au financement d'activités génératrices de plus-values sociales et environnementales.

GARANCE SOLIDAIRE...

Sensible au contexte géopolitique actuel, GARANCE a souhaité apporter son soutien au peuple ukrainien en devenant partenaire officiel du Match des Héros qui s'est déroulé à Lyon le 10 mai 2022. Au-delà de l'intégralité de la billetterie qui était reversée au programme de l'Unicef et aux actions d'OL fondation en faveur des enfants d'Ukraine, GARANCE a remis un chèque de 102 800 € à l'Unicef. Forte d'un collectif uni, la mutuelle a invité ses collaborateurs à participer à cet élan de solidarité en faisant un don à leur tour et a abondé de 10 fois la somme versée par chaque salarié.

Face à la crise humanitaire en Ukraine, l'UNICEF France a un besoin urgent de financement pour venir en aide aux enfants et familles victimes du conflit.

Pour plus d'informations et faire un don :

<https://www.unicef.fr/article/l-aide-humanitaire-d-urgence-de-l-unicef-pour-les-enfants-d-ukraine>

UNICEF ne cautionne aucune entreprise, marque, produit ou service.



EN CONTACT

REPÈRES

Lettre d'information annuelle éditée par GARANCE, 51, rue de Châteaudun, 75442 Paris Cedex 09 – Directrice de la publication : Virginie Hauswald – Rédaction en chef : Elisabeth Marzat – Coordination : Joséphine Leblanc – Conception, réalisation : **côté corp.** – Tirage : 110 880 exemplaires – Illustrations : Grafilles. – Crédits photo : François Escriva.

Protection des données à caractère personnel - Pour la réalisation de la présente Lettre Repères adressée à ses adhérents, GARANCE en tant que responsable de traitement utilise vos données personnelles pour les finalités suivantes: informer sur les décisions de l'Assemblée générale, l'évolution des statuts de la mutuelle et les résultats de l'exercice de l'année passée; donner des éléments d'actualité de la mutuelle. La base juridique du traitement est le code de la mutualité et l'intérêt légitime. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement/oubli, de limitation du traitement, de droit à la portabilité des données à « Service Réclamation DPO GARANCE - 51 rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09 » ou dpo@garance-mutuelle.fr, et en joignant la copie d'un justificatif d'identité. Par ailleurs, à l'issue de ces démarches, en cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous avez la possibilité de faire



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIRET 391 399 227 et située 51 rue de Châteaudun 75442 Paris.

Téléphone : 01 70 37 73 59

www.garance-mutuelle.fr

www.corporate.garance-mutuelle.fr

www.garance-a-vos-cotes.fr

www.facebook.com/GaranceMutuelle

www.twitter.com/GaranceMutuelle

www.linkedin.com/company/garancemutuelle/

www.instagram.com/garancemutuelle/

ET AUSSI



Pour rester informé de toute l'actualité de GARANCE, n'hésitez pas à mettre à jour vos coordonnées personnelles en contactant votre conseiller ou en appelant le 01 70 37 73 59.



GARANCE